

## Good Network

### B.9 Garantir les conditions d'exploitation des réseaux

*L'ambition est d'assurer des niveaux de service satisfaisants dans le fonctionnement quotidien et la viabilité des différents réseaux de transport via la surveillance et la réactivité des dispatchings, ainsi qu'en assurant la coordination des plus de 5.000 chantiers ouverts simultanément sur le territoire bruxellois*

#### Bilan de mise en œuvre par la Région

##### Mise en œuvre des actions



 Gérer les flux 24h/7j et assurer l'exploitation sur les différents réseaux, y compris dans les ouvrages comme les tunnels

 Assurer la gestion des incidents perturbant les flux, en intégrant l'ensemble des partenaires dont les zones de police ou le SIAMU. La Région regroupera les activités de dispatching de Mobiris et de la STIB pour gagner en synergie dans la gestion des flux et des incidents

 Coordonner et planifier les chantiers et les événements conformément à la réglementation en vigueur. Il s'agit de coordonner et de programmer les chantiers dans le temps et par périmètre, de développer l'outil de coordination Osiris et de déterminer des zones figées sur lesquelles il n'est pas possible d'intervenir durant une période définie, de développer des zones d'hypercoordination autour de chantiers et d'événements ayant un impact majeur, afin de regrouper les interventions et ainsi, limiter au maximum les perturbations pour les usagers, et la durée des chantiers, tout en permettant de mutualiser, le cas échéant, les coûts afférents aux travaux. Il importe également de développer et d'exécuter un contrôle (voir action E.7), de fournir une communication saisonnière générale (voir action D.6), et d'assurer un observatoire des chantiers (voir action F.2)

 Établir des plans de déviation assurant le cheminement des piétons, des cyclistes et des usagers faibles (avec une attention spécifique pour les PMR) en toute sécurité, mais aussi la circulation des transports publics et du trafic automobile pour les travaux pilotés par la Région, tout en concertant les usagers et en communiquant les conditions de circulation liées à chaque chantier

 Adapter les services de transport public aux conditions de chantier et programmer les interventions sur le réseau de transport public de manière à minimiser les perturbations du service, telles que définies par le contrat de service public de la STIB

#### Analyse de l'avancement et des freins

En 2022, Bruxelles Mobilité a scindé « MOBIRIS » en une permanence « mobilité » et une permanence « technique » qui sont en meilleure adéquation avec le fonctionnement interne de Bruxelles Mobilité. Les deux permanences restent toutefois dans la même salle d'exploitation. De plus, une nouvelle fonction « Gestionnaire de Mobilité » a été lancée et surveille le trafic en temps réel et, si nécessaire, intervient activement dans la gestion des feux de circulation grâce à la télégestion qui permet le contrôle à distance des feux de circulation (voir fiche B10).

La permanence Mobilité de Bruxelles Mobilité est située dans le même bâtiment que les différents dispatchings 24/7 de la STIB, ce qui permet une meilleure synergie entre les deux entités. La collaboration avec safe.brussels a également été renforcée dans le cadre de l'organisation des différents exercices d'urgence organisés par Bruxelles Mobilité.

La coordination et la planification des chantiers s'effectuent via la Commission de Coordination des Chantiers (CCC). Elle a pour mission de coordonner, dans le temps et l'espace, les travaux que les impétrants se proposent d'effectuer sur, sous ou au-dessus de la voie publique. Elle fixe notamment la localisation, la durée, la période d'exécution, etc. Elle précise également les éventuelles mesures d'accompagnement nécessaires à la mobilité de l'ensemble des usagers.

Ces dernières années, de nombreuses améliorations concernant la coordination des chantiers ont été apportées. Ainsi, depuis 2022, Bruxelles Mobilité organise une « préséance planification » qui vise à annoncer les principales interventions prévues par la Région, de sorte que les impétrants puissent, en amont de la séance de planification annuelle, détecter des synergies possibles et proposer une adaptation des calendriers d'intervention.

L'hypercoordination a également été renforcée avec la création des deux nouvelles zones d'Hypercoordination : DELTA et Tour & Taxi. La création d'une nouvelle zone DELTA se justifie à la fois par l'importance des travaux que la DPO (destruction du viaduc Herman-Debroux) souhaite entreprendre dans cette zone à l'horizon 2024-2027 et par le nombre d'autres chantiers qu'il est envisagé d'y réaliser durant la même période. La nouvelle zone Tour & Taxi se justifie également par la multitude de chantiers impactant programmés dans la zone (nouvelle ligne de tram, démolition du CCN, réaménagement de la Place Bolivar, etc.).

Concernant les outils et services, le soutien technique a été renforcé via le Centre de Compétence Osiris (2157 tickets gérés en 2023), et l'adaptation de la plateforme s'est poursuivie, conformément à l'ordonnance de 2018. Un travail préparatoire a été effectué et la simplification de l'expérience d'utilisation a progressé, avec une interface qui permet désormais d'identifier plus facilement la procédure à suivre, ce qui diminue le temps de préparation d'un dossier pour les impétrants et la population. On peut également citer la mise à jour, désormais annuelle, des fonds de plan, ainsi que l'élaboration de cheminements plus directs. On observe une nette diminution du délai moyen de traitement d'un dossier pour les voiries régionales et communales confondues. La moyenne pour le délai de traitement d'un dossier est en effet descendue de 54 jours (début 2016) à 30 jours (fin 2023).

Les procédures ont également été simplifiées :

- Suppression des coupes et des plans pour les déménagements sur la voirie régionale (à partir de 02/01/21), ce qui constitue un avantage pour les citoyens et citoyennes et les petites entreprises ;
- Des facilités peuvent être accordées aux chantiers récurrents (micro projet/chantier mobile/chantier sans impact) qui respectent une série de critères. C'est le principe des autorisations globales, plus simple pour les impétrants et les administrateurs de voirie ;
- Il est désormais possible de planifier les types D sur toutes les voiries, ce qui permet à la population et aux impétrants de réserver un stationnement auprès des communes tout en conservant la procédure la plus simple pour l'encodage de leurs chantiers dans Osiris.

Les mesures d'accompagnement ont été développées : site internet my.osiris.brussels (depuis décembre 2023), centralisant l'ensemble des informations pour les utilisateurs, le guichet Osiris (plus de 16.000 tickets traités en 2023), une formation adaptable en fonction des besoins (e-learning et présentiel), un reporting structurel auprès des communes (prémices d'une solution WEB-in / WEB-out), etc.

En 2023, la gestion des situations de crise a également été améliorée grâce à la mise en place d'un dispatching qui assure un appui à distance lors des missions de contrôle et de surveillance.

Concernant le maintien de cheminements des modes actifs durant les chantiers, chaque demande d'exécution de chantiers sur la voirie publique est analysée sous le respect du Principe STOP. Ces sujets sont régulièrement débattus en CCC et appliqués lors des décisions de l'administratrice de voirie régionale et des avis des commissions.

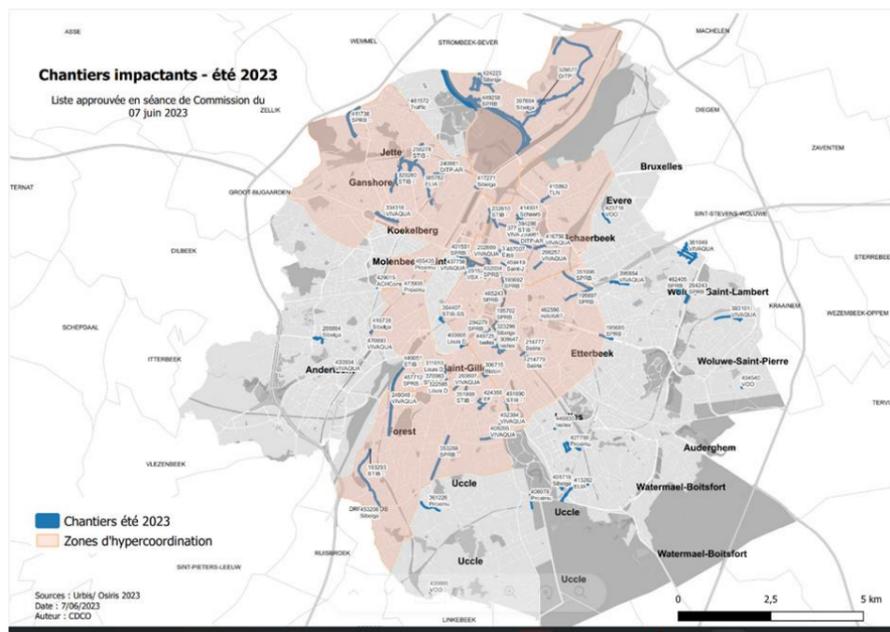
Le principe d'adaptation de l'offre de transport public aux conditions des chantiers ainsi que la minimisation de la perturbation des différents services ont été repris au sein du nouveau Contrat de Service public de la

STIB (2024-2029), notamment les articles 24 (Adaptations provisoires de l'offre de transport dans le cadre de chantiers, manifestations ou événements) et 80 (Gestion des travaux et coordination des chantiers impactant l'espace public).

## Chiffres clés

- Délai de traitement des dossiers: 30 jours (2023)

## Réalisations illustrées



Le secrétariat de la commission communique annuellement aux publics les grands chantiers impactant de l'été sous format de carte.

La mise en œuvre de cette action étant plutôt de nature régionale, il n'y a pas d'évaluation sur la mise en œuvre au niveau communal.